



**Conseil national  
de l'information statistique**

**Commission  
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 26 mars 2026

**Fiche descriptive pour  
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et  
au développement expérimental (R&D) dans les  
associations et les GIP**

## 1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les associations et les GIP
-----------------------	---

## 2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative européenne, dépendante d'un règlement européen (obligatoire)
Contenu du questionnaire	Entièrement défini par un règlement européen

## 3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	<p>Le champ statistique couvre les associations, Groupements d'Intérêt Public (GIP) et fondations implantées en France et exécutant des travaux de R&amp;D en interne, conformément au manuel de Frascati (OCDE, 2015).</p> <p>Le champ est constitué des unités légales des catégories juridiques 92 (associations), 9300 (fondations) et 7410 (Groupement d'intérêt public - GIP) ou du secteur institutionnel S15 (ISBLSM), ayant en outre soit déjà été détectée comme exécutant des travaux de R&amp;D l'année précédente, soit nouvellement créée avec une activité principale économique (APE) commençant par 72 « Recherche et développement scientifique » ou figurant dans les fichiers des dispositifs incitatifs de la R&amp;D (crédit d'impôt recherche, jeunes entreprises innovantes, entreprises créées via les incubateurs et lauréats du concours i-Lab).</p>
Champ géographique	France métropolitaine et DROM

## 4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D) dans les associations et les GIP
URL de consultation du questionnaire	<a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enquete-rd-aupres-des-administrations-81709">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enquete-rd-aupres-des-administrations-81709</a>
Objectifs	Connaître les moyens consacrés à la recherche et au

	<p>développement par les associations, les fondations et les groupements d'intérêt public en termes de dépenses intérieures et extérieures de R&amp;D, d'effectifs de chercheurs (par discipline scientifique), de personnels de soutien à la recherche et de financements reçus pour ces dépenses.</p> <p>L'enquête vient en complément de l'enquête statistique R&amp;D menée sur les entreprises et des enquêtes administratives menées sur les organismes publics, l'enseignement supérieur, les centres hospitaliers universitaires (CHU) et les centres de lutte contre le cancer (CLCC). Elle permet ainsi d'obtenir des données sur le champ complet de la R&amp;D en France conformément au règlement européen.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>Le questionnaire porte sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses intérieures de R&amp;D (DIRD), c'est à dire les dépenses de R&amp;D réalisées dans les locaux de l'entreprise</li> <li>- Les dépenses extérieures de R&amp;D (DERD), c'est-à-dire les dépenses de sous-traitance en R&amp;D</li> <li>- Les ressources de R&amp;D</li> <li>- Les effectifs de R&amp;D en personnes physiques au 31/12 et en équivalents temps plein recherche (ETPR)</li> <li>- La répartition des chercheurs par discipline scientifique</li> </ul>
Historique	<p>L'enquête sur la R&amp;D dans les associations, les fondations et les GIP est réalisée annuellement depuis 1992.</p> <p>Des données électroniques sont accessibles depuis 1997.</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>Sur le millésime 2021, la plateforme de collecte par internet du Ministère (DoRAd) a été mise en production. De plus, le questionnaire des associations, fondations et GIP a été harmonisé avec les questionnaires adressés aux organismes publics, à l'enseignement supérieur, aux centres hospitaliers universitaires et aux centres de lutte contre le cancer.</p> <p>Sur le millésime 2024, le questionnement sur la ventilation des chercheurs par discipline de recherche a été enrichi par une question sur les doctorants et une question sur le nombre de chercheuses.</p> <p>La plateforme DoRAd permet dorénavant d'importer les réponses</p>

	<p>au format Excel, ce qui était demandé par certains répondants.</p>
Concertation	<p>L'enquête ne fait actuellement pas l'objet d'une concertation dédiée.</p>
Origine de la demande	<p>L'enquête permet de répondre au règlement européen n°2019/2152 du 27 novembre 2019, relatif aux statistiques européennes d'entreprises. La collecte via une enquête n'est pas obligatoire dans le règlement, mais il n'existe pas de source administrative permettant de récupérer les données demandées dans le règlement européen. Tous les pays membres de l'UE ont recours à une enquête statistique.</p> <p>L'enquête répond également à une demande du gouvernement français pour connaître précisément la dépense de recherche, et plus récemment pour le suivi de l'indicateur de l'effort national de R&amp;D. Dès 2000, la politique de l'Union européenne, dite « stratégie de Lisbonne », avait fixé l'objectif de consacrer 3 % du PIB à la réalisation d'activités de R&amp;D en 2010. Cet objectif a été réaffirmé dans le cadre du programme européen Europe 2020.</p> <p>Les données de l'enquête, compilées avec celles sur le champ des administrations, sont également utilisées par l'Insee pour l'estimation de la production et de l'investissement en R&amp;D dans les comptes nationaux (Cf. Fiche méthodologique n°14 - Une nouvelle estimation de la production et de l'investissement en R&amp;D pour la base 2020 <a href="https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s2144/documentation-methodologique">https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s2144/documentation-methodologique</a>).</p> <p>La quasi totalité des questions posées dans le questionnaire est nécessaire pour répondre au règlement européen.</p>
Place dans un dispositif statistique	<p>L'enquête est la seule source d'informations sur la R&amp;D des associations, fondations et GIP en France permettant de répondre au règlement européen n°2019/2152 du 27 novembre 2019 conformément au manuel de Frascati (OCDE, 2015).</p> <p>Elle est indispensable pour compléter le champ des autres enquêtes sur la R&amp;D conduites par le SIES auprès des entreprises, des organismes publics, de l'enseignement supérieur, des centres hospitaliers universitaires et des centres de lutte contre le cancer. En 2023, les associations, fondations et GIP représentaient 1,6 % de la dépense intérieure totale de R&amp;D.</p>

Extensions géographiques	Aucune extension géographique n'est prévue.
Utilisateurs	<p>Les utilisateurs des résultats issus de l'enquête sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des organismes internationaux (Eurostat/OCDE/FAO)</li> <li>- le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace</li> <li>- l'Insee (Comptes nationaux, Travaux sur les DROM)</li> <li>- d'autres ministères (Transition écologique, Agriculture)</li> <li>- les parlementaires, la cour des Comptes</li> </ul>

## 5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Annuelle
Période de collecte	La collecte se déroule de mai N+1 à mars N+2 pour un millésime N.
Mode de collecte	La collecte se fait par internet, via la plateforme DoRAD, avec possibilité pour les répondants de renseigner le questionnaire au format Excel puis de l'importer sur la plateforme de collecte.
Comitologie	Pas de comitologie particulière pour cette enquête.
Contraintes pour l'enquête	Le questionnaire est quasi exclusivement composé de questions quantitatives. Le temps de réponse médian est estimé à 60 minutes.
Coût de l'enquête	<p>L'enquête mobilise chaque année 0,3 ETP de catégorie A, aidé par un vacataire de catégorie B pendant 2 mois au moment du pic de collecte ou par un apprenti.</p> <p>A ces coûts humains, viennent s'ajouter environ 40 000 € de coût moyen sur les années 2022 à 2025 pour les développements et la maintenance des applications informatiques (ce coût est partagé avec les enquêtes sur les administrations et les établissements</p>

	d'enseignement supérieur qui utilisent la même application).
Organisme collecteur	Au sein du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (MESRE), la collecte est réalisée par le département des études statistiques de la recherche dans la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)
Plan de sondage	<p>La base de sondage pour l'enquête de l'année N est composée de la population des unités légales ayant déclaré de la R&amp;D sur l'année N-1, enrichie des unités légales susceptibles d'avoir mené pour la première fois une activité de R&amp;D durant l'année N. Ces dernières sont détectées via des sources administratives ou d'autres enquêtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la base du Crédit d'impôt recherche (CIR),</li> <li>- la base portant sur le dispositif des Jeunes Entreprises Innovantes (JEI),</li> <li>- les entreprises créées via les incubateurs publics, les lauréats du concours i-Lab</li> <li>- l'enquête capacité à innover et stratégie (CIS)</li> <li>- le répertoire Sirius</li> </ul> <p>La base de sondage comprend environ 600 unités légales.</p>
Taille de l'échantillon	Des travaux méthodologiques sont en cours pour étudier la possibilité de remplacer l'interrogation exhaustive actuelle par une interrogation avec une strate exhaustive et une strate échantillonnée.

## 6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	SSM Enseignement supérieur et recherche - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies)
Autres services producteurs	
Partenariat	Aucun
Date prévisionnelle de la première publication	Les premiers résultats de l'enquête pour un millésime N sont diffusés en juillet N+2 sous la forme d'une Note flash du SIES : <a href="https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-depense-de-recherche-et-developpement-experimental-en-2023-99695">https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-depense-de-recherche-et-developpement-experimental-en-2023-99695</a>

La première Note Flash relative au millésime 2026 sera diffusée en juillet 2028.

---